Extraits de la séance du conseil communal du 16 décembre 2024

Présences : Malherbe M., bourgmestre, Toussaint A., Krier H. et Reiland M., échevins, Bemtgen F., Caldarella Weis M. (points 1–11), Costa N., Feller-Wilmes J., Gallion J.-B., Kass F., Krier M., Marques D., Miny R., Prickaerts P. et Vullers W., conseillers, Neyens T., secrétaire.

Absences (exc.): Caldarella Weis M., *conseiller* (points 12–15) **Vote par procuration:** Caldarella Weis M. a donné procuration à Krier M.

Réaménagement de l'ancien presbytère à Reckange

Le conseil communal décide à l'unanimité

- d'approuver l'avant-projet détaillé avec devis relatif au réaménagement de l'ancien presbytère à Reckange au montant total de 1.998.566,76 € TTC;
- de dédier les unités d'habitations créées au logement abordable.

Décompte de travaux extraordinaires

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le décompte de travaux extraordinaires suivant :

Projet et article budgétaire	Somme du devis en € TTC	Dépense en € TTC
Aménagement d'infrastructures pour les sports individuels (4/810/221313/21004)	30.000,00	24.376,30

Contrats, conventions et actes

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le bail à ferme par lequel la commune loue à Monsieur Jérôme Elsen de Reckange des parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, contenant 1ha90ar35ca ainsi que dans la section F de Reckange, contenant 3ha32a51ca au loyer annuel de 1.482,78 €.

Circulation

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation de la commune de Mersch.

Vous pouvez consulter ledit règlement sur le site internet de la commune de Mersch (www.mersch.lu) sous la rubrique Citoyens – règlements communaux.

Règlements de circulation temporaires.

Le conseil communal confirme à l'unanimité la décision du collège des bourgmestre et échevins et demande les approbations ministérielles requises.

Cadre des salariés communaux à tâche manuelle sous le statut du contrat collectif

Le conseil communal arrête à l'unanimité le cadre des salariés communaux à tâche manuelle sous le statut du contrat collectif comme suit :

carrière A « aide ouvrier » :	0 poste
carrière B « ouvrier » :	13 postes
carrière C « ouvrier à tâche artisanale » :	36 postes
carrière D « ouvrier qualifié » :	2 postes
carrière E « ouvrier avec CATP » :	38 postes

Commissions communales: Modification et nomination

Le conseil communal décide à l'unanimité :

- d'accepter la démission de la dame Blum Lia en tant que représentante du Mierscher Lieshaus dans la commission culturelle;
- de déclarer vacant le poste de représentant du Mierscher Lieshaus au sein de la commission culturelle et d'inviter ce dernier à pourvoir ce poste dans les meilleurs délais;
- 3) de remplacer le sieur Kops Jim, représentant du Tennis Club Mersch dans la commission sportive, par le sieur Pires Fränz.

Attribution de cadeaux par la commune

Le conseil communal arrête à l'unanimité le nouveau règlement concernant l'attribution de cadeaux au personnel et conseillers communaux méritants par la commune.

Autorisation d'ester en justice

Revu sa délibération du 18 mars 2024 par laquelle le conseil communal :

- a) s'est opposé formellement au projet de classement comme patrimoine culturel national du site archéologique du camp retranché « Wichtelcheslay », inscrit au cadastre de la commune et section G de Mersch, sous le numéro 1858/1417 et appartenant à la commune de Mersch, tel que présenté par Monsieur le Ministre de la Culture;
- b) a demandé de maintenir la délimitation du site archéologique telle que retenue par le Conseil de Gouvernement en sa séance du 2 juin 2021;
- c) a demandé, en vue de la valorisation touristique du site en question, des garanties quant à la possibilité d'aménager un accès piétonnier relié au réseau des sentiers pédestres et de la mise en place de panneaux d'information;

Le conseil communal décide à l'unanimité

- d'autoriser le collège des bourgmestre et échevins à ester en justice afin d'introduire, devant les juridictions administratives, un recours en annulation contre l'arrêté ministériel du 28 octobre 2024 portant classement comme patrimoine culturel national, les vestiges de Bosenberg et Wichtelcheslay;
- de mandater Maître Steve Helminger de l'étude NCR Avocats pour défendre les intérêts de la commune.

Demandes de subsides

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

Mierscher Pompjeeën a.s.b.l.: 500,00 € comme participation à la perte de bénéfice suite à l'annulation, en dernière minute, de l'événement « Chrëschtdagssangen » ;

Dëschtennis Recken/Miersch a.s.b.l. : 500,00 € comme participation à la perte de bénéfice suite à l'annulation, en dernière minute, de l'événement « Chrëschtdagssangen » ;

Ligue Médico-Sociale : 2.212,50 € pour l'organisation de la médecine scolaire durant l'année scolaire 2023/2024.

Déclarations de recette

Le conseil communal approuve à l'unanimité les déclarations de recette de l'exercice 2024 pour un total de 7.592.088,96 €

Discussion et vote du budget rectifié 2024 et du budget 2025

Le conseil communal, après discussions et délibérations, arrête

- a) le service ordinaire du budget rectifié 2024 à l'unanimité des membres présents ;
- b) le service extraordinaire du budget rectifié 2024 avec 13 voix OUI et 2 voix NON;
- c) le service ordinaire du budget de 2025 à l'unanimité des membres présents ;
- d) le service extraordinaire du budget 2025 avec 11 voix OUI et 4 voix NON ;

dont les tableaux récapitulatifs se présentent de la manière suivante :

	2024 rectifié		20	2025	
	ordinaire	extraordinaire	ordinaire	extraordinaire	
Recettes Dépenses	59.684.757,25 39.559.132,67	1.737.730,25 37.840.925,65	61.008.394,40 41.958.165,12	17.442.168,00 61.444.695,29	
Boni Mali	20.125.442,59	36.103.195,40	19.050.229,28	44.002.527,29	
Boni 2023 Boni 2024	42.682.503,16		26.704.750,35		
Boni général Mali général	62.807.945,75	36.103.195,40	45.754.979,63	44.002.527,29	
Transfert	- 36.103.195,40	+ 36.103.195,40	- 44.002.527,29	+ 44.002.527,29	
Boni fin 2024 Boni général	26.704.750,35		1.752.452,34		

Renforcement des berges du cours d'eau « Mamer » à Schoenfels

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis relatif au renforcement des berges du cours d'eau « Mamer » à Schoenfels au montant total de 135.000,00 € TTC.

Amélioration des infrastructures du Centre Aquatique Krounebierg à Mersch

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis relatif à l'amélioration des infrastructures du Centre Aquatique Krounebierg à Mersch au montant total de 300.000,00 € TTC.

Travaux de réfection et de stabilisation du mur d'enceinte supérieur du château de Mersch

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis relatif aux travaux de réfection et de stabilisation du mur d'enceinte supérieur du château de Mersch au montant total de 400.000,00 € TTC.

Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers